



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### Trente-deuxième session

Session en ligne, 8-17 février 2021

#### Discours d'ouverture

#### Son Excellence Monsieur Franck Riester

Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité

- Seul le prononcé fait foi -

Monsieur le Président de la Commission du Codex Alimentarius,  
Monsieur le Président du Comité sur les Principes Généraux,  
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,  
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,  
Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

Je suis très heureux d'intervenir pour l'ouverture de cette 32<sup>ème</sup> session du Comité du Codex Alimentarius sur les Principes Généraux (CCGP).

*[Défis globaux auxquels nous devons faire face]*

Vous allez consacrer vos travaux des deux prochaines semaines aux questions de normes phytosanitaires. Ce sont des questions techniques bien sûr, mais aussi des enjeux éminemment politiques au regard de leur impact pour notre société et notre quotidien. En tant que ministre chargé du commerce, je sais à quel point votre travail est crucial :

- pour forger ensemble des normes communes qui répondront à notre ambition de mieux réguler la mondialisation et les échanges internationaux au service de nos citoyens.

- pour trouver des réponses sanitaires à la pandémie, mais aussi à l'urgence climatique et économique en rendant nos économies plus durables.

Contribuer à construire le monde de l'après Covid-19 en rassemblant toutes les énergies, c'est le sens même du multilatéralisme de résultat que le Président de la République appelle de ses vœux. Le CCGP s'inscrit dans cette dynamique et je travaillerai, avec nos partenaires européens et sa future directrice générale, à ce qu'une OMC réformée y joue également un rôle de premier plan.

[Contribution du commerce à la sécurité alimentaire]

Alors que l'insécurité alimentaire augmente notamment du fait de la pandémie, nous avons intérêt à ce que le monde de demain reste un monde ouvert, et permette encore mieux qu'aujourd'hui d'assurer l'approvisionnement en produits alimentaires. Le commerce international, régulé par des normes comme celles que vous élaborez, est vital pour garantir la disponibilité et l'accessibilité des denrées, des produits et d'intrants essentiels à la production agricole et alimentaire.

[Prise en compte des questions sanitaires dans les échanges internationaux]

La question des normes sanitaires et phytosanitaires est au cœur des discussions sur notre politique commerciale, qui doit assurer la protection des consommateurs et des conditions de concurrence loyale pour nos producteurs. Cela fait partie des objectifs de l'OMC, avec l'Accord SPS qui reprend notamment le travail du Codex Alimentarius.

J'insiste sur ce point qui fait l'objet de trop d'amalgames : les règles du commerce international ne priment pas sur les exigences sanitaires, bien au contraire, ce sont les normes sanitaires et phytosanitaires internationales – celles du Codex et de ses organisation sœurs – qui constituent un des fondements des règles de l'OMC.

Vous le savez, la France et l'Union européenne promeuvent des normes sanitaires et environnementales élevées, notamment dans le cadre du Pacte Vert et de la stratégie « De la ferme à la table ». Nous soutenons donc activement les travaux du Codex Alimentarius, et nous comptons sur les travaux du CCGP pour contribuer à l'élaboration de normes ambitieuses.

[Travaux du CCGP]

Mesdames et Messieurs,

La lutte contre la pandémie a profondément modifié nos manières de travailler. Afin de limiter les entraves à la circulation des biens, les Etats se sont adaptés, par exemple en acceptant que des autorisations et des certifications administratives soient dématérialisées. Ces évolutions ne disparaîtront pas avec le virus. Le CCGP doit bien sûr s'adapter lui-même à cette nouvelle donne et aux travaux à distance, mais il aura aussi un rôle à jouer pour accompagner les autorités publiques partout dans le monde, dans le cadre de ses travaux sur le travail par correspondance.

[Zone de libre-échange africaine et side-event UE-Afrique]

Avant de laisser la parole aux représentants des organisations internationales, je souhaiterais conclure en saluant les actions réalisées par les pays africains pour mettre en place des règles ambitieuses pour la sécurité sanitaire des aliments.

C'est tout particulièrement le cas dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine, que la France et l'Union Européenne soutiennent activement. Ces normes contribueront au succès de cette zone de libre-échange : l'adoption de législations harmonisées en matière sanitaire et la réduction des barrières non-tarifaires permettront de faciliter les procédures douanières et de faciliter la circulation rapide et efficace des marchandises et les économies d'échelle. Je me félicite d'ailleurs de la tenue d'un événement spécifique sur ce thème mercredi.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre travail et votre mobilisation au sein du CCGT, et plus généralement au sein du Codex Alimentarius, pour défendre des normes ambitieuses qui garantiront la sécurité et la santé des consommateurs dans le monde entier.